

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 84-001.8

Date de révision : 23/09/2015

Révision No : 7

Opalustre®

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : OL/55403
 Nom du produit : Opalustre®
 Description du produit : Pâte d'abrasion mécanique et chimique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Matériau abrasif dentaire professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
 Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan UT 84095

Distributeur
 Ultradent Products GmbH
 Am Westhover Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Email : infoDE@ultradent.com
Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

Symboles de Danger

: Xi

Phrases R

: R36/37/38

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Santé

: Corrosion de la peau, Catégorie 1A
 Toxicité Aigüe (Inhalation), Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger

: Xi



Irritant

R & S déclaration (s)

: R36/37/38: Irritant pour les yeux le système respiratoire et la peau.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger :



Point d'exclamation

Mot d'avertissement

: DANGER

Mention (S) de danger

: H331 : Toxique si inhalé.
 H314 : Provoque de sévères brûlures cutanées et dommages oculaires.

Déclaration(s) de précaution

Prévention

: P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.
 : P305 + P351 + P338 : SI DANS LES YEUX : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contacts, si présente et facile à réaliser. Continuer à rincer.
 P313 : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.
 P361 : Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
 P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et au savon.

Réponse

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 84-001.8

Date de révision : 23/09/2015

Révision No : 7

Opalustre ®

P315 : Obtenir immédiatement un avis médical / des soins médicaux.

P301 : SI INGERE :

P331 : NE PAS provoquer de vomissement.

P311 : Appeler le centre ANTI-POISON ou un médecin.

P304 + P340 : SI INHALE : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position de respiration confortable.

P304 + P312 : SI INHALE. Appeler le centre ANTI-POISON ou un médecin si vous vous ne vous sentez pas bien

: P273: Eviter le rejet dans l'environnement.

: P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

Stockage

Elimination

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Nocif si inhalé.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide chlorhydrique	7647-01-0	231-595-7	< 10	C; R34	Corr. Peau, Cat. 1A ; Tox. Aigüe (I), Cat. 3 ; H314 ; H331
Carbure de Silicium	409-21-2	206-991-8	< 45	Xi ; R37	Non Classifié

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Après le rinçage initial, retirer les lentilles de contact éventuelles et continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Les yeux doivent être examinés et testés par un personnel médical.

Pour la peau

: Retirer les vêtements souillés. Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux.

En cas d'ingestion

: En cas d'ingestion, Ne Pas Provoquer de Vomissement. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d'inhalation

: Transporter à l'air frais. Si la respiration devient difficile, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux

: Provoque l'irritation des yeux.

Peau

: Provoque des brûlures cutanées.

Ingestion

: Peut être nocif si ingéré

Inhalation

: Nocif si inhalé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

: Nocif si inhalé.

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 84-001.8

Date de révision : 23/09/2015

Révision No : 7

Opalustre ®

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Gaz de chlorure d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Général : Evacuer tout le personnel; utiliser l'équipement de protection contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit concerné est en feu.

Equipement de lutte contre l'incendie : Extincteur à mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Absorber le liquide de nettoyage avec un papier absorbant et placer l'ensemble dans un récipient jetable.

Ecoulement important : Collecter dans des récipients étanches

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Non Applicable

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser un équipement de protection approprié.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Matériau abrasif dentaire professionnel

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire : A n'utiliser que dans une zone convenablement ventilée.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Gel

Couleur : Violet

Odeur : Acide, NE PAS RESPIRER

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune connue

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Agents oxydants, matériaux organiques, alcalins, eau

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 84-001.8

Date de révision : 23/09/2015

Révision No : 7

Opalustre ®

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Gaz de Chlorure d'hydrogène

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

AIGU

Notes : Ce dispositif est un acide utilisé pour une abrasion chimique, il est de ce fait toxique. Il doit être uniquement utilisé comme indiqué et uniquement par un chirurgien-dentiste diplômé.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique (Aigue) : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

LC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 48 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non disponible

SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Éliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : 3264

14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : liquide toxique, Acide, Inorganique aucune autre spécification (Mélange d'acide chlorhydrique)

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : 8

Classe de danger : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : N / A

RID – rail : N / A

IMDG – mer : N / A

IATA – air : N / A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac : N / A

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 84-001.8

Date de révision : 23/09/2015

Révision No : 7

Opalustre ®

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou positions H (nombre et texte complet) : R34: Provoque des brûlures.
R37: Irritant pour le système respiratoire.
Tox. Aigüe (I), Cat. 3 ;; Toxicité aigüe (Inhalation, Catégorie 3
Cor. Peau, Cat. 1A : Corrosif pour la peau, Catégorie 1B
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et dommages oculaires.
H331 : Toxique si inhalé.

Préparé par: Anu Kattoju

Résumé de révision : Cette fiche remplace la fiche du 10/04/2015. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : . **Section 2** : GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS. **Section 4** : INHALATION, NOTES AU MEDECIN, SIGNES ET SYMPTOMES DE SUREXPOSITION- INHALATION. **Section 5** : RISQUES D'EXPLOSION, EXPLOSION DE FEU, PRODUIT DE COMBUSTION A RISQUE, SENSIBILITE A LA DECHARGE STATIQUE, SENSIBILITE AUX CHOCS.

Déclarations générales : N / A = Non applicable

Responsabilité du fabricant : POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.